

# Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole - GBM

## Recueil des Actes Administratifs du mois d'octobre 2020

Conformément aux dispositions du CGCT, les actes parus au présent recueil des actes administratifs (délibérations des Bureaux et des Conseils communautaires, décisions et arrêtés du Président de GBM) peuvent être consultés au siège de GBM (La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex) et sur le site Internet de Grand Besançon Métropole : <https://www.grandbesancon.fr/>

## **Délibérations**

### **Bureau communautaire**

Séance du jeudi 1er octobre 2020 2 à 7

Séance du jeudi 22 octobre 2020 8 à 11

### **Conseil communautaire**

Séance du jeudi 10 septembre 2020 12 à 37

Séance du jeudi 15 octobre 2020 38 à 51

## **Décisions**

### **Finances**

FIN.20.08.D23 27/10/2020 Régie et sous-régies de recettes liées à la vente des titres de transport auprès des usagers - Régie n° 901 - Modification n° 12 - Création d'un compte DFT - Ajout d'un moyen de paiement - Institution d'un fonds de caisse 52 à 54

## **Arrêtés**

### **Finances**

FIN.20.08.A10 12/10/2020 Régie de recettes n° 908 - occupation des aires d'accueil des gens du voyage et des groupes de grands passages - Abrogation de l'arrêté FIN.19.08.A18 - Abrogation de la nomination du régisseur et d'un mandataire suppléant - Nomination d'un régisseur et de 3 mandataires suppléants 55 à 57

FIN.20.08.A11 27/10/2020 Régie et sous-régies de recettes liées à la vente des titres de transport auprès des usagers - Régie n° 901 - Modification n° 12 - Nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant, de 19 sous-régisseurs dépositaires et de 5 sous-régisseurs autocaristes 58 à 63

### **Ressources humaines**

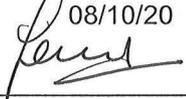
RH.20.08.A1114 01/10/2020 Modification des représentants de la collectivité au Comité Technique (CT) Ville de Besançon / CCAS / GBM - Abrogation de l'arrêté RH.20.08.A0879 64 à 65

Bureau

**Compte rendu succinct**

**des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de  
Grand Besançon  
Métropole le :  
08/10/20



**Séance du jeudi 01 octobre 2020  
qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole -  
Salle BARTHOLDI – 2 Rue Gabriel Plançon à Besançon**

Visé par :  
La Chef du service  
Gestion des Assemblées  
Valérie LESOUÉF



Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2020 à 18h00 dans la salle BARTHOLDI 2 Rue Gabriel Plançon 25043 à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de GBM.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite le Bureau à nommer un secrétaire de séance,

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Marie ZEHAF secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

### ↳ R.2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Octobre 2020)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par GRAND BESANCON HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON pour un montant de 223 008,30 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

### ↳ R.3 - Ajustements techniques - Rémunération d'agents en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente :
  - à l'emploi de directeur de département qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
  - à l'emploi de cadre expert qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

### ↳ R.4 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien qualité sécurité environnement (QSE) au sein du SYBERT à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de concepteur projeteur au sein de la Direction Grands travaux, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chef de service de médecine préventive au sein de la Direction Santé au Travail et Suivi Social du pôle des ressources humaines à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'Ingénieur Administrateur base de données au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé mission prospective au sein de la Direction Stratégie et Territoire à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur le poste de technicien maintenance et assistance informatique au sein de la Direction des Systèmes et d'Information, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur le poste de technicien branchement – concepteur projeteur au sein du département eau et assainissement, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- l'autorisation de Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

**↳ R.5 - Initiative Doubs – Soutien financier du Grand Besançon 2020**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole à Initiative Doubs Territoire de Belfort pour un montant total de 15 000 € au titre de l'activité 2020.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

**↳ R.6 - Avenant au projet Plug'in Coop porté par la Coopérative d'Activité et d'Emploi « Coopilote »**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention entre Grand Besançon Métropole et la CAE Coopilote pour un report d'échéance de fin de programme du projet Plug'in Coop ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet acte.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

**↳ R.7 - Réseau « entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2020-2021 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

**↳ R. 8 - Panier solidaire**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association Julienne JAVEL à hauteur de 1650€ pour l'opération « Paniers Solidaires ».

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

**↳ R.9 - Enseignement supérieur - Subventions UFC - Manifestations scientifiques**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté (Service Sciences, art et culture) :
  - o 4 000 € pour l'organisation de la Fête de la science du 5 au 9 octobre 2020,
  - o 1 000 € pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheur.e.s, le 27 novembre 2020.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

**↳ R.10 - Soutien au projet Interreg franco-suisse - Accélère'Health**

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le soutien au projet Accélère'Health à hauteur de 20 000 € sur deux ans ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

## Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R.11 - Fonds "Actions de sensibilisation au développement durable" - Attribution d'une subvention au Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés  
Mme PRESSE et M. ORY, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de l'opération engagée par le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBN FC – ORI),
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 994 € au CBN FC - ORI, pour l'organisation de la saison de médiation scientifique sur la thématique des lichens.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 29                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2*

↳ R.12 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de formation collective à la gestion du Doubs (AFOCG 25)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'AFOCG 25 pour l'organisation d'actions de repérage de porteurs de projets et l'animation de la formation « De l'idée au projet d'installation agricole »,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

## Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R.13 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session 2020

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ces 4 subventions pour un montant total de 8 000 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2020 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.14 - Soutien au dispositif de formation et d'accompagnement dans le domaine des musiques actuelles : attribution de subventions à la Rodia et au Bastion

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution :
  - o d'une subvention de 23 000 € à la RAP Rodia,
  - o et d'une subvention de 22 000 €, à l'association le Bastion.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec la RAP La Rodia, annexée au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.15 - Fonds d'aide Manifestations Sportives - Seconde répartition 2020

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 4 subventions d'un montant total de 3 800 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le second semestre 2020 :

- 300€ au Groupe Spéléologique du Doubs pour les Journées Nationales,
- 1 000€ à Vélo Passion pour la Thormontbou,
- 500€ au Club Alpin Français pour le Trail Urbain de Besançon,
- 2 000€ à Grand Besançon Trail Académie pour les Défis de la Boucle.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

↳ R.16 – Coopération décentralisée au Burkina Faso – Convention d'objectifs et de moyens 2020 du groupe de travail Ville de Besançon – Grand Besançon Métropole – Ville de Neuchâtel et commune de Douroula

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le programme de coopération 2020 entre les Villes de Besançon, de Neuchâtel, le Grand Besançon Métropole et la commune de Douroula,
- autorise le versement d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2020 au titre des actions en matière d'eau et d'assainissement,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 31*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

# Bureau

## Séance du 01 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Bartholdi – La City 2 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

La séance (partie décisionnelle) est ouverte à 18h00 et levée à 18h15.

### Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Yves MAURICE

### Etaient absents :

Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Anne BENEDETTO, M. Frank LAIDIE

### Secrétaire de séance :

Mme Marie ZEHAF

### Procurations de vote :

Mandants : Anne BENEDETTO

Mandataires : Christophe LIME

**Bureau**  
**Compte rendu succinct**  
**des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

<p>Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>28/10/2020</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Séance du jeudi 22 octobre 2020</b> <b>qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole -</b> <b>Salle BARTHOLDI – 2 Rue Gabriel Plançon à Besançon</b></p>	<p>Visé par : La Directrice adjointe Direction de l'Administration Générale <i>[Signature]</i> Stéphanie PONSOT</p>
--	--	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le jeudi 22/10/2020 à 18 heures 00 en salle BARTHOLDI 2 Rue Gabriel Plançon 25043 à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de GBM.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

**↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- nomme Monsieur Loïc ALLAIN comme secrétaire de séance.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                  Contre : 0                  Abstention : 0                  Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics**

**↳ R.2 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chef d'équipe multi sites - adjoint au responsable de secteur (Service Approvisionnement et Magasin) à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Responsable accueil cellule commerciale au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chargé de gestion marchés publics, finances, administration au sein du Parc Automobile et Logistique (PAL) à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Technicien automatisme - supervision au sein du Département Eau et Assainissement à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur poste de concepteur projeteur au sein de la Direction Voirie, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur poste de concepteur projeteur au sein de la Direction Eau et Assainissement, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le recrutement en Contrat à Durée Indéterminée d'un agent contractuel sur poste de Technicien en électricité au sein du Département Architecture et Bâtiments (DAB) à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (22 Octobre 2020)

*M. Pascal ROUTHIER, élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS – HABITAT 25 pour un montant de 507 835,50 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 29                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1*

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique**

↳ R.4 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

*Mme Frédérique BAEHR et M. Nicolas BODIN, élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons et de la communication du programme de Noël ;
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 28                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2*

↳ R.5 - Actions recherche et innovation. Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2020

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2020,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 30                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R.6 - Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté - Subvention 2020

Mme Anne VIGNOT et M. Christian MAGNIN-FEYSOT, élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau:

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 6 000€ au Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne et Franche-Comté,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R.7 - Reconduction du dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
  - 2 000 € à Jean-Claude THIEVENT,
  - 2 000 € à Thibaut BARONIAN,
  - 2 000 € à Marlène DEVILLEZ,
  - 2 000 € à Julie BRESSET,
  - 2 000 € à Nao MONCHOIS,
  - 2 000 € à Sangé SHERPA,
- autorise Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°03 : Cohésions et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville**

↳ R.8 - Subvention à l'association ASET intervenant auprès des Gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000€, au titre de l'année 2020, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.9 - Subvention à l'association Gadjé intervenant auprès des Gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000€, au titre de l'année 2020, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.10 - Demande de prise en charge exceptionnelle suite à des dégradations commises chez un particulier

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une indemnisation de 748.31€ pour dédommager M.Kopp du sinistre qu'il a subi suite à la présence des gens du voyage près de ses terres agricoles.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable**

↳ R.11 - Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs - Demande de subvention du Conservatoire d'Espaces Naturels

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## Bureau

### Séance du 22 octobre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle BARTHOLDI - La City 2 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h02.

#### Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves MAURICE

#### Etaient absents :

Mme Lorine GAGLILOLO, M. Christophe LIME, M. François BOUSSO, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE,

#### Secrétaire de séance :

M. Loïc ALLAIN

#### Procurations de vote :

Mandants : F. BOUSSO, L. GAGLILOLO

Mandataires : N. SOURISSEAU, A. LAROPPE



↳ R. 0.4 - Régime des délibérations du Conseil Communautaire - Nominations et présentations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe de ne pas procéder au scrutin secret pour les différentes désignations à intervenir au cours de cette séance, ainsi que pour toute la durée du mandat, sauf obligation législative ou réglementaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.5 - Création des commissions thématiques, des commissions élargies et du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des règles d'organisation et de fonctionnement des commissions communautaires qui seront précisées dans le Règlement Intérieur de GBM,
- se prononce favorablement sur la création des commissions et sur leur champ de compétence.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.6 - Désignation des conseillers de GBM dans les commissions thématiques et au Conseil d'Exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement

- Commission 1 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Titulaires
Gabriel BAULIEU
Christophe LIME
Fabrice TAILLARD
Marie-Jeanne BERNABEU
Olivier GRIMAITRE
Denis JACQUIN
Frank LAIDIÉ
Élise AEBISCHER
Kévin BERTAGNOLI
Jean-Claude CONTINI
Jean-Marc JOUFFROY
Jacques KRIEGER
Marie LAMBERT
Claude MAIRE
Anthony POULIN
Franck RACLOT
Jean SIMONDON

- Commission 2 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Titulaires
Nicolas BODIN
Benoît VUILLEMIN
Sébastien COUDRY
Frédérique BAEHR
François BOUSSO
Hasni ALEM
Catherine BOTTERON
Philippe CHANEY
Julie CHETTOUH
Laurent CROIZIER
Valérie DRUGÉ
Ludovic FAGAUT
Daniel GAUTHEROT
Jean-Pierre JANNIN
Valérie MAILLARD
Laurence MULOT
Anne OLSZAK
Didier PAINEAU

Commission 3 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Titulaires
Pascal ROUTHIER
Marie ÉTÉVENARD
Anne BENEDETTO
Loïc ALLAIN
Agnès MARTIN
Patrick AYACHE
Florent BAILLY
Henri BERMOND
Pascale BILLEREY
Roger BOROWIK
Patrick CORNE
Valérie HALLER
Myriam LEMERCIER
Jamal-Eddine LOUHKIAR
Jean-François MÉNESTRIER
Jean-Hugues ROUX
Maryse VIPREY
Sylvie WANLIN

- Commission 4 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Titulaires
Lorine GAGLILOLO
Daniel HUOT
Serge RUTKOWSKI
Gilles ORY
Françoise PRESSE
Hélène ASTRIC
Guillaume BAILLY
Jean-Marc BOUSSET
Fabienne BRAUCHLI
Jean-Michel CAYUÉLA
Annaïck CHAUVET
Cyril DEVESA
Jean-Emmanuel LAFARGE
Damien LEGAIN
Olivier LEGAIN
Bernard LOUIS
Philippe PERNOT
Romain VIÉNET

- Commission 5 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

Titulaires
Yves GUYEN
Marie ZÉHAF
Gilbert GAVIGNET
Franck BERNARD
René BLAISON
Émile BOURGEOIS
Nathalie BOUVET
Philippe CRÉMER
Benoît CYPRIANI
Nadine DUSSAUCY
Vincent FIÉTIER
Pierre-Charles HENRY
Damien HUGUET
Annick JACQUEMET
Thomas JAVAUX
Cédric LINDECKER
André TERZO
Claude VARET

Commission 6 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Titulaires
Catherine BARTHELET
Aurélien LAROPPE
Jean-Paul MICHAUD
Marcel FELT
Nathan SOURISSEAU
Jacques ADRIANSEN
Lucie BERNARD
Alain BLESSEMAILLE
Julie BOUCON
Claudine CAULET
Martine DONEY
Jean-Marc FAIVRE
Sadia GHARET
Martine LÉOTARD
Patrick OUDOT
Yannick POUJET
Hugues TRUDET

- Commission 7 : Proximité, santé, culture et sports

Titulaires
Michel JASSEY
Christian MAGNIN-FEYSOT
Yves MAURICE
Ludovic BARBAROSSA
Aline CHASSAGNE
Pierre CONTOZ
Françoise GALLIOU
Abdel GHEZALI
Carine MICHEL
Marie-Thérèse MICHEL
Daniel PARIS
Thierry PÉTAMENT
Karima ROCHDI
Philippe SIMONIN
Juliette SORLIN
Gilles SPICHER

**Désignation des conseillers de GBM au Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

TITULAIRES (24)	SUPPLEANTS (8)
Anne VIGNOT	Nicolas BODIN
Gabriel BAULIEU	Catherine BARTHELET
Yves GUYEN	Serge RUTKOWSKI
Michel JASSEY	Gilles ORY
Pascal ROUTHIER	
Jean-Paul MICHAUD	Marie-Jeanne BERNABEU
Benoît VUILLEMIN	Daniel HUOT
Christian MAGNIN-FEYSOT	
Frédérique BAEHR	
Guillaume BAILLY	
Ludovic BARBAROSSA	
Nathalie BOUVET	
Fabienne BRAUCHLI	
Jean-Marc FAIVRE	
Denis JACQUIN	
Frank LAIDIÉ	
Christophe LIME	
Claude MAIRE	
Yves MAURICE	
Jean-François MÉNESTRIER	
Anthony POULIN	
Gilles SPICHER	
Fabrice TAILLARD	
Marie ZEHAF	

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne les Conseillers Communautaires dans les commissions thématiques
- désigne 24 titulaires et 6 suppléants pour représenter GBM au Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.7 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Création et désignation des membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de GBM,
- fixe le nombre de ses membres à 8 représentants de GBM et 8 représentants d'associations locales à la CCSPL.

8 représentants de GBM	8 représentants d'associations d'utilisateurs
Marie ZEHAF	Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Bisontine (AUTAB) : <b>Patrick NOBLET</b>
Daniel HUOT	Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) : <b>Danielle LEROY-ABOUDA</b>
Christophe LIME	ASCOMADE : <b>Justine PEGUET</b>
Lorine GAGLILOLO	Association des Paralysés de France : <b>Bernard AVON</b>
Serge RUTKOWSKI	MEDEF Doubs : <b>Daniel GANAHL</b>
Nicolas BODIN	UFC Que Choisir : <b>Jean-Pierre COURTEJAIRE</b>
François BOUSSO	UDAF : <b>Jean-Marie DELACHAUX</b>
Olivier GRIMAITRE	Confédération Nationale du Logement : <b>Alain GENOT</b>

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.8 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Création et désignation des membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de GBM,
- désigne l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante comme membres de la CLECT,
- autorise la collaboration permanente du Trésorier de GBM, en qualité d'expert auprès de la CLECT,
- approuve les règles de fonctionnement de la CLECT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.9 - Désignation de représentants de GBM dans différents Syndicats Mixtes (SM)

Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 8 titulaires et les 8 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI).

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Nicolas BODIN	Frédérique BAEHR
Benoît VUILLEMIN	Anne OLSZAK
Marcel FELT	Valérie MAILLARD
Yves GUYEN	Catherine BOTTERON
Anne VIGNOT	Jean-Pierre JANNIN
Catherine BARTHELET	Yves MAURICE
Christian MAGNIN-FEYSOT	Didier PAINEAU
Sébastien COUDRY	Valérie DRUGE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Syndicat Mixte Lumière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 4 titulaires et les 4 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte Lumière.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Nicolas BODIN	Benoît VUILLEMIN
Sébastien COUDRY	François BOUSSO
Yves GUYEN	Marie ETEVENARD
Catherine BARTHELET	Marcel FELT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires et les 3 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV).

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Jean-Paul MICHAUD	Yves GUYEN
Marie ZEHAF	Vincent FIETIER
Benoît VUILLEMIN	Cédric LINDECKER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires et les 6 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Michel JASSEY	Yves MAURICE
Benoît VUILLEMIN	Jean-Pierre JANNIN
Pierre CONTOZ	Jean SIMONDON
Vincent FIETIER	Martine DONEY
Aline CHASSAGNE	Françoise PRESSE
François BOUSSO	Olivier GRIMAITRE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PMCF)

A l'unanimité le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires et les 2 suppléants suivants pour représenter GBM au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PMCF).

Titulaires	Suppléants
Anne VIGNOT	Anthony POULIN
Gabriel BAULIEU	Nathan SOURISSEAU
Catherine BARTHELET	
Marie ZEHAF	
Michel JASSEY	
Nicolas BODIN	

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine - SMSCoT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 48 titulaires et les 48 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Hasni ALEM	André TERZO
Loïc ALLAIN	Patrick CORNE
Hélène ASTRIC	Nadine DUSSAUCY
Patrick AYACHE	Olivier LEGAIN
Frédérique BAEHR	Carine MICHEL
Florent BAILLY	Gabriel BAULIEU
Catherine BARTHELET	Jean-Marc BOUSSET
Lucie BERNARD	Henri BERMOND
Kévin BERTAGNOLI	Élise AEBISCHER
Alain BLESSEMAILLE	Christian MAGNIN-FEYSOT
Nicolas BODIN	Juliette SORLIN
Catherine BOTTERON	Ludovic BARBAROSSA
Nathalie BOUVET	Karima ROCHDI
Jean-Michel CAYUÉLA	Roger BOROWIK
Philippe CHANEY	Philippe SIMONIN
Sébastien COUDRY	Julie CHETTOUH
Benoît CYPRIANI	Jean-Emmanuel LAFARGE
Martine DONEY	Vincent FIÉTIER
Ludovic FAGAUT	Guillaume BAILLY
Lorine GAGLIULO	Marie-Thérèse MICHEL
Sadia GHARET	Christophe LIME
Olivier GRIMAITRE	Gilles SPICHER
Yves GUYEN	Marcel FELT
Jean-Pierre JANNIN	Hugues TRUDET
Michel JASSEY	Franck BERNARD
Jean-Marc JOUFFROY	Annick JACQUEMET
Jacques KRIEGER	Bernard LOUIS
Aurélien LAROPPE	François BOUSSO
Damien LEGAIN	Jacques ADRIANSEN
Martine LÉOTARD	Françoise GALLIOU
Valérie MAILLARD	Thomas JAVAUX
Jean-Paul MICHAUD	Marie-Jeanne BERNABEU
Laurence MULOT	Julie BOUCON
Anne OLSZAK	Denis JACQUIN
Patrick OUDOT	Gilles ORY
Daniel PARIS	Claude MAIRE
Philippe PERNOT	Daniel GAUTHEROT
Thierry PÉTAMENT	Jean-Marc FAIVRE
Anthony POULIN	Damien HUGUET
Françoise PRESSE	Annaïck CHAUVET
Franck RACLOT	Jean-Claude CONTINI
Pascal ROUTHIER	Didier PAINÉAU
Jean-SIMONDON	Frank LAIDIÉ
Nathan SOURISSEAU	Valérie HALLER
Fabrice TAILLARD	René BLAISON
Claude VARET	Marie LAMBERT
Benoît VUILLEMIN	Pierre CONTOZ
Marie ZÉHAF	Sylvie WANLIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 5 titulaires et les 5 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Gilles ORY	Bernard LOUIS
Christophe LIME	Olivier LEGAIN
Patrick OUDOT	Daniel HUOT
Serge RUTKOWSKI	Hélène ASTRIC
Philippe PERNOT	Françoise PRESSE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 5 titulaires et les 5 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier.

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Gilles ORY	Serge RUTKOWSKI
Christophe LIME	Frank LAIDIE
Lorine GAGLILOLO	Françoise PRESSE
Benoît VUILLEMIN	Jean-Michel CAYUELA
Jean SIMONDON	Jean-Pierre JANNIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 15 titulaires suivants pour représenter GBM au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Titulaires
Gabriel BAULIEU
Christophe LIME
Thibaud BINETRUY
Jean-Luc BAILLY
Jean-Louis BAULIEU
Yves ARCAMONE
Stéphen FELICE
Philippe DELEJAL
François DODANE
Françoise FUMEY
Claude MAIRE
Philippe LECLERC
Patrice JEGO
Jean-Luc BARBIER
Yves MAURICE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets - SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 33 titulaires et les 33 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets.

Titulaires	Suppléants
Élise AEBISCHER	Pascale BILLEREY
Guillaume BAILLY	Jean-Marc FAIVRE
Franck BERNARD	Patrick OUDOT
Jean-Marc BOUSSET	Catherine BARTHELET
Claudine CAULET	Fabienne BRAUCHLI
Jean-Claude CONTINI	Franck RACLOT
Sébastien COUDRY	Frédérique BAEHR
Cyril DEVESA	François BOUSSO
Nadine DUSSAUCY	Philippe CHANEY
Vincent FIÉTIER	Jean-Pierre JANNIN
Lorine GAGLILOLO	Nathan SOURISSEAU
Françoise GALLIOU	Valérie DRUGÉ
Daniel HUOT	Cédric LINDECKER
Denis JACQUIN	Maryse VIPREY
Jean-Marc JOUFFROY	Annick JACQUEMET
Frank LAIDIÉ	Roger BOROWIK
Marie LAMBERT	Pierre-Charles HENRY
Damien LEGAIN	Jacques ADRIANSEN
Olivier LEGAIN	Gilbert GAVIGNET
Myriam LEMERCIER	Jamal-Eddine LOUHKIAR
Bernard LOUIS	Patrick CORNE
Christian MAGNIN-FEYSOT	Romain VIÉNET
Valérie MAILLARD	Loïc ALLAIN
Jean-François MÉNESTRIER	Gilles ORY
Marie-Thérèse MICHEL	Damien HUGUET
Daniel PARIS	Émile BOURGEOIS
Yannick POUJET	Julie CHETTOUH
Karima ROCHDI	Nathalie BOUVET
Jean-Hugues ROUX	Abdel GHEZALI
Serge RUTKOWSKI	Ludovic BARBAROSSA
Philippe SIMONIN	Anne OLSZAK
André TERZO	Christophe LIME
Hugues TRUDET	Pierre CONTOZ

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Syndicat mixte d'énergies du Doubs - SYDED

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 14 titulaires et les 14 suppléants suivants pour représenter GBM au Syndicat Mixte d'énergies du Doubs.

Titulaires	Suppléants
Henri BERMOND	Denis JACQUIN
Émile BOURGEOIS	Gilbert GAVIGNET
Jean-Michel CAYUÉLA	Daniel HUOT
Patrick CORNE	Jacques KRIEGER
Yves GUYEN	Yves MAURICE
Ludovic FAGAUT	Jamal-Eddine LOUHKIAR
Lorine GAGLILOLO	Annaïck CHAUVET
Jean-Emmanuel LAFARGE	Cyril DEVESA
Laurent CROIZIER	Gilles SPICHER
Didier PAINEAU	Jacques ADRIANSEN
Yannick POUJET	Kévin BERTAGNOLI
Franck RACLOT	Patrick OUDOT
Serge RUTKOWSKI	Catherine BOTTERON
Marie ZÉHAF	Juliette SORLIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

R. 0.10 - Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés d'Economie Mixte (SEM)

Aktya

A l'unanimité, Le Conseil de Communauté:

- désigne les 4 conseillers suivants pour représenter GBM au Conseil d'Administration d'Aktya, dont 1 élu qui assurera la représentation de GBM aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- autorise ces conseillers à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SEM.

Titulaires
Anne VIGNOT
Nicolas BODIN
Gabriel BAULIEU
Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Société d'Equipelement du Département du Doubs (Sedia)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne les 2 conseillers suivants pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Sedia,
- autorise ces conseillers à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SEM.

Titulaires
Anne VIGNOT
Gabriel BAULIEU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Batifranc

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le conseiller suivant pour représenter GBM à BATIFRANC.

Titulaire
Nicolas BODIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Besançon Logement – SAIEMB Logement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne le conseiller suivant pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAIEMB L,
- autorise ce conseiller à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SAIEMB L.
- approuve le projet de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général de la SAIEMB à compter du 18 septembre 2020 et pour une durée illimitée. Cette disposition s'inscrit dans le cadre du processus de fusion en cours entre les deux organismes de logement social du Grand Besançon et facilitera la convergence de la gouvernance du futur outil.

Titulaire
Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.11 - Désignation de représentants de GBM dans différentes Sociétés Publiques Locales (SPL)

**Société Publique Locale (SPL) Territoire 25**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne le conseiller suivant pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Territoire 25,
- autorise ce conseiller à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SPL Territoire 25.

<b>Titulaire</b>
Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Société Publique Locale Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC, anciennement ARD)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne le conseiller suivant pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL AER BFC,
- autorise ce conseiller à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SPL AER BFC.

<b>Titulaire</b>
Nicolas BODIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Société publique locale Mobilités Bourgogne-Franche-Comté**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- désigne le conseiller suivant pour représenter GBM au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté,
- autorise ce conseiller à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté.

<b>Titulaire</b>
Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.12 - Désignation de représentants de GBM dans des établissements publics

**Etablissements Publics de Santé**

Mme Annick JACQUEMET, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les représentants de GBM suivants aux conseils de surveillance des établissements publics de santé.

Etablissements	Représentants
CHU de Besançon	Christian MAGNIN-FEYSOT
Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars	Christian MAGNIN-FEYSOT
	Jacques KRIEGER
Centre de soins des Tilleroyes	Christian MAGNIN-FEYSOT
	Jean-Hugues ROUX
Centre de Long Séjour de Bellevaux	Christian MAGNIN-FEYSOT
	Marie-Jeanne BERNABEU
Centre de soins d'Avanne-Aveney	Christian MAGNIN-FEYSOT
	Marcel FELT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les représentants suivants pour siéger au sein des établissements publics.

Etablissements publics	Titulaires	
Centre de linguistique appliqué	Benoît VUILLEMIN	
Communauté d'universités et d'établissements de l'Université de Bourgogne Franche-Comté	Anne VIGNOT	
Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques	Benoît VUILLEMIN	
Ecole supérieure du professorat et de l'éducation	Benoît VUILLEMIN	
UFR Sciences du langage de l'homme et de la société	Benoît VUILLEMIN	
UFR Sciences et techniques	Benoît VUILLEMIN	
UFR Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion	Benoît VUILLEMIN	
UFR Sciences médicales et pharmaceutiques	Benoît VUILLEMIN	
Université de Franche-Comté	Anne VIGNOT	
Université ouverte	Benoît VUILLEMIN	
Unité de promotion, de formation et de recherche des Sports	Michel JASSEY	
	Titulaires	Suppléants
Commission de recherche du conseil académique de l'UBFC	Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY
Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté	Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY
Observatoire des sciences de l'univers	Nathan SOURISSEAU	Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### Agence Départementale d'Appui aux Territoires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires.

Titulaire	Suppléant
Gabriel BAULIEU	Fabrice TAILLARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### Etablissement public territorial du bassin de la Saône – Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'Etablissement public territorial du bassin de la Saône – Doubs.

Titulaire	Suppléant
Gilles ORY	Christophe LIME

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Etablissement public foncier du Doubs BFC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 8 titulaires et les 8 suppléants suivants pour représenter GBM à l'Etablissement public foncier du Doubs BFC

Titulaires	Suppléants
Catherine BARTHELET	Gabriel BAULIEU
Aurélien LAROPPE	Serge RUTKOWSKI
Jean-Paul MICHAUD	Yves GUYEN
Marcel FELT	Gilles ORY
Nicolas BODIN	Françoise PRESSE
Lorine GAGLIULO	Pascal ROUTHIER
Laurence MULOT	Thierry PETAMENT
Christophe LIME	Anthony POULIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Office Foncier Solidaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires et 3 suppléants suivants pour représenter GBM à l'Office Foncier Solidaire.

Titulaires	Suppléants
Aurélien LAROPPE	Anne BENEDETTO
Pascal ROUTHIER	Loïc ALLAIN
Catherine BARTHELET	Nicolas BODIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Grand Besançon Habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires suivants et les 8 personnes qualifiées suivantes pour représenter GBM à Grand Besançon Habitat.

Titulaires	Personnes qualifiées
Carine MICHEL	François LAIGNEAU (CDC)
Anne BENEDETTO	Jacqueline CUENOT-STALDER (Habitat 25-ADIL)
Pascal ROUTHIER	Esther MALETTE
Florent BAILLY	Djilalli SAHLAOUI
Loïc ALLAIN	Alfred M'BONGO
Jean-Hugues ROUX	Martine COMPANT
	Robert STEPOURJINE
	Laure PAVEAU (Julienne Javel-insertion)

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Habitat 25

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Habitat 25.

Titulaire
Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'association Campus des Métiers et Qualifications Microtechniques et Systèmes Intelligents.

Titulaire	Suppléant
Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Association des villes universitaires de France**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM l'association des villes universitaires de France.

Titulaire	Suppléant
Anne VIGNOT	Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne Franche-Comté**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suppléant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne Franche-Comté.

Titulaire	Suppléant
Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté.

Titulaire
Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Initiative Doubs Territoire de Belfort**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Initiative Doubs Territoire de Belfort.

Titulaire	Suppléant
Nicolas BODIN	Sébastien COUDRY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon

M. O. GRIMAITRE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 10 titulaires suivants pour représenter GBM à la Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon.

Titulaires
Patrick AYACHE
Nicolas BODIN
Sylvie WANLIN
Sébastien COUDRY
Valérie MAILLARD
Valérie DRUGE
Didier PAINEAU
Jean-Pierre JANNIN
Julie BOUCON
Karima ROCHDI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

### Office de commerce et de l'artisanat de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'Office de commerce et de l'artisanat de Besançon.

Titulaire
Frédérique BAEHR

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Pôle des Microtechniques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et les 2 suppléants suivants pour représenter GBM au Pôle des Microtechniques.

Titulaire	Suppléants
Benoît VUILLEMIN	Sébastien COUDRY
	Frédérique BAEHR

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Club des villes et territoires cyclables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Club des villes et territoires cyclables.

Titulaire
Gilbert GAVIGNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Groupement des Autorités Responsables de Transports

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires suivants pour représenter GBM au Groupement des Autorités Responsables de Transports

Titulaires
Marie ZEHAF
Yves GUYEN
Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

### Réseau d'échange CIVINET

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Réseau d'échange CIVINET.

Titulaire
Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Bourgogne Franche-Comté (ATMO)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Bourgogne Franche-Comté.

Titulaire
Gilles ORY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Conservatoire botanique national de Franche-Comté.

Titulaire	Suppléant
Gilles ORY	Lorine GAGLILOLO

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Energy Cities

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Energy Cities.

Titulaire
Lorine GAGLILOLO

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Réseau National des Espaces-Test Agricoles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Réseau National des Espaces – Test Agricoles.

Titulaire
Françoise PRESSE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Terres en ville

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Terres en ville.

Titulaire	Suppléant
Françoise PRESSE	Lorine GAGLILOLO

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Réseau des communes forestières COFOR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Réseau des communes forestières.

Titulaire	Suppléant
Lorine GAGLILOLO	Vincent FIETIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Arc Jurassien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Arc Jurassien.

Titulaire
Nathan SOURISSEAU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Association TransEurope TGV Rhin Rhône Méditerranée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association TransEurope TGV Rhin Rhône Méditerranée.

Titulaire
Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Mission Opérationnelle Transfrontalière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à la Mission Opérationnelle Transfrontalière.

Titulaire
Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 9 titulaires suivants pour représenter GBM à l'Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté.

Titulaires (9 puis 8 en 2021)
Catherine BARTHELET
Lorine GAGLILOLO
Pascal ROUTHIER
Nathan SOURISSEAU
Sébastien COUDRY
Gilbert GAVIGNET
Marcel FELT
Patrick AYACHE
Laurence MULOT

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Association Départementale d'Information pour le Logement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association Départementale d'Information pour le logement.

Titulaire
Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Solidarité pour l'habitat Doubs, Côte-d'Or et Territoire de Belfort

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Solidarité pour l'habitat Doubs, Côte-d'Or et Territoire de Belfort.

Titulaire	Suppléant
Fabrice TAILLARD	Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Solidarité pour l'Habitat Doubs/AIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Solidarité pour l'Habitat Doubs/AIS

Titulaire	Suppléant
Pascal ROUTHIER	Anne BENEDETTO

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne :

- les 2 titulaires suivants pour représenter GBM à l'Office de tourisme du Grand Besançon,
- le titulaire suivant à Doubs Tourisme,
- le titulaire suivant à Bourgogne Franche-Comté Tourisme.

	Titulaires
Office de tourisme du Grand Besançon	Anne VIGNOT Benoît VUILLEMIN
Doubs tourisme	Benoît VUILLEMIN
Bourgogne Franche-Comté Tourisme	Benoît VUILLEMIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### Aqua Publica Europea

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Aqua Publica Europea.

Titulaire	Suppléant
Christophe LIME	Denis JACQUIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### France Eau Publique – Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à France Eau Publique – Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Titulaire
Christophe LIME

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Titulaire	Suppléant
Christophe LIME	Serge RUTKOWSKI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### Association des Maitres d'Ouvrage des réseaux de chaleur AMORCE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'association des Maitres d'Ouvrage des réseaux de chaleur.

Titulaire	Suppléant
Serge RUTKOWSKI	Jean-Emmanuel LAFARGE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

**Association des Collectivités pour la Maitrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE)**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association des Collectivités pour la Maitrise des Déchets et de l'Environnement.

Titulaire
Daniel HUOT

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Réseau des sites majeurs de Vauban**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Réseau des sites majeurs de Vauban.

Titulaire
Michel JASSEY

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Comité des Œuvres Sociales**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 4 titulaires suivants pour représenter GBM au Comité des Œuvres Sociales.

Titulaires
Gabriel BAULIEU
Fabrice TAILLARD
Jacques KRIEGER
Olivier GRIMAITRE

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Association Cancéropôle Est**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'association Cancéropôle Est.

Titulaire	Suppléant
Anne VIGNOT	Christian MAGNIN-FEYSOT

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Pôle de Gérontologie et d'innovation Bourgogne Franche-Comté**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Pôle de Gérontologie et d'innovation Bourgogne Franche-Comté.

Titulaire
Christian MAGNIN-FEYSOT

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**Association des maires du Doubs**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'Association des maires du Doubs.

Titulaire
Gabriel BAULIEU

Rapport adopté à l'unanimité :  
Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### France Urbaine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires pour représenter GBM à France Urbaine

Titulaire
Catherine BARTHELET
Pascal ROUTHIER
Serge RUTKOWSKI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### Collège Public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires et les 2 suppléants suivants pour représenter GBM au Collège Public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières

Titulaire	Suppléant
Gabriel BAULIEU	Gilles ORY
Michel JASSEY	Jean-Claude CONTINI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### Association des Communautés de France (AdCF)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'Association des Communautés de France.

Titulaire
Gabriel BAULIEU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### R. 0.14 - Désignation de représentants de GBM dans différents comités ou commissions

#### Commission de réforme départementale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires et les 2 suppléants suivants pour représenter GBM la commission de réforme départementale.

Titulaires	Suppléants
Gabriel BAULIEU	Jacques KRIEGER
Christian MAGNIN-FEYSOT	Fabrice TAILLARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

#### Comité de Pilotage Charte de relogement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires suivants pour représenter GBM au Comité de Pilotage Charte de relogement.

Titulaires
Pascal ROUTHIER
Marie ETEVENARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

#### Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

Titulaire	Suppléant
Pascal ROUTHIER	Loïc ALLAIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

### Comité de rivière Vallée du Doubs et Territoire Associés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Comité de rivière Vallée du Doubs et Territoire Associés.

<b>Titulaire</b>
Gilles ORY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Comité de bassin Rhône et Méditerranée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Comité de bassin Rhône et Méditerranée.

<b>Titulaire</b>
Christophe LIME

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Comité de rivière Ognon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Comité de rivière Ognon.

<b>Titulaire</b>
Gilles ORY

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Schéma régional des carrières

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM au Schéma régional des carrières.

<b>Titulaire</b>
Serge RUTKOWSKI

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Commission Intercommunale des Impôts Directs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 20 titulaires et les 20 suppléants suivants pour représenter GBM à la commission Intercommunale des Impôts Directs.

Titulaires	Suppléants
Elise AEBISCHER	Agnès MARTIN
Guillaume BAILLY	Anne BENEDETTO
Claude BARTHOD-MALAT	Kevin BERTAGNOLI
Jean-Pierre BASSELIN	Marie-Christine BOUREE PRETOT
Gabriel BAULIEU	Michel BOURETTE
Sébastien COUDRY	Philippe CHANEY
Laurent CROIZIER	Marcel COTTINY
Alex FREZE	Olivier GRIMAITRE
Pierre-Charles HENRY	Laurent GUILLEMIN
Jocelyne IWASINTA	Karène JAY
Jacques KRIEGER	Nathalie LANTENOY
Christophe LIME	Aurélien LAROPPE
Serge MELIERES	Mathias MAIREY
Patrice MOUTON	Carine MICHEL
Anthony POULIN	Frédéric MULIN
Violette SEGARD	Laurence MULOT
Gilles SPICHER	Didier PAINEAU
Jean-Charles STADLER	Benoît RICLOUX
Laurent THIRIOT	Fabrice TAILLARD
Pierrette VERDAN	Claude VARET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

#### Commission locale des transports publics particuliers de personnes du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à la commission locale des transports publics particuliers de personnes du Doubs.

Titulaire
Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### Commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 5 titulaires et les 5 suppléants suivants pour représenter GBM à la commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon.

Titulaires	Suppléants
Aline CHASSAGNE	Olivier GRIMAITRE
Serge RUTKOWSKI	Yves MAURICE
Aurélien LAROPPE	Annaïck CHAUVET
Catherine BARTHELET	Michel JASSEY
François BOUSSO	Françoise PRESSE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### Comité Local de Gestion

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires suivants pour représenter GBM au Comité Local de Gestion.

Titulaires
Michel JASSEY
Yves MAURICE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### P@C (Porter une Action Concertée) C@P 25

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 9 titulaires suivants pour représenter GBM au comité de pilotage du contrat département de territoire P@C (Porter une Action Concertée) C@P 25

Titulaires
Anne VIGNOT
Gabriel BAULIEU
Christian MAGNIN FEYSOT
Benoît VUILLEMIN
Jean-Paul MICHAUD
Michel JASSEY
Pascal ROUTHIER
Yves GUYEN
Fabrice TAILLARD

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### ↳ R. 0.15 - Désignation de représentants de GBM dans diverses autres structures

#### Agence France Locale (AFL)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM à l'Agence France Locale (AFL).

Titulaire	Suppléant
Gabriel BAULIEU	Anthony POULIN

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## Citiz

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Citiz.

Titulaire
Marie ZEHAFF

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## Neolia

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à Néolia.

Titulaire
Pascal ROUTHIER

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

☛ R. 1 Autorisation de lancement et de signature d'un marché pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales de Grand Besançon

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation du marché pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales,
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette opération,
- autorise le lancement de la procédure de passation et la signature du marché avec le titulaire retenu,
- autorise la sollicitation des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

☛ R. 2 - Prestation de nettoyage de divers locaux et vitrerie - Lancement et autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une consultation pour le nettoyage de divers locaux et vitrerie en groupement de commandes ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les lots de l'accord-cadre avec les entreprises déclarées titulaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

☛ R. 3 - Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'orange – Conventions GBM et Orange – Opérations sur : Serre-les-Sapins, Champvans-les-Moulins et Dannemarie-sur-Crête

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions avec le SYDED afin de le désigner pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

☛ R. 4 - Convention relative à l'usage des candélabres pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques

À l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ladite convention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 5 - Programme de travaux 2020 SYDED : Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, et génie civil de télécommunication : Place de la Bascule, Chalèze, Dannemarie-sur-Crète et Geneuille

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions avec le SYDED afin de le désigner pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120                                  Contre : 0                                  Abstention : 0                                  Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 6 - Mise en œuvre expérimentale de la gratuité du réseau Ginko en cas de pic de pollution

À l'unanimité des suffrages exprimés, 40 contre, 15 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- cette proposition de mise en œuvre expérimentale de la gratuité du réseau Ginko en cas de pic de pollution selon les modalités définies ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 63                                  Contre : 40                                  Abstention : 15                                  Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 7 - Engagement de la révision du PDM (Plan de Mobilités)

À l'unanimité, le Conseil de communauté :

- se prononce favorablement sur l'engagement de la révision du PDM du Grand Besançon
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à engager cette démarche de révision.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                                  Contre : 0                                  Abstention : 0                                  Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 8 - Evolution, remplacement et maintenance corrective et évolutive des infrastructures de stockage, serveurs, sauvegarde et logiciels associés – Autorisation de signature de l'accord-cadre

À l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande sans montants minimum ni maximum avec l'entreprise SCASICOMP, déclarée offre économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                                  Contre : 0                                  Abstention : 0                                  Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 9 - Réseau informatique - Maintenances préventive et curative, assistance et extension des matériels et des logiciels - Autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- se prononce favorablement sur le lancement de la consultation visant à renouveler l'accord-cadre relatif à « Réseau informatique : maintenances préventive et curative, assistance et évolution des matériels et logiciels »;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer l'accord-cadre à bons de commande à venir avec l'offre économiquement la plus avantageuse.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                                  Contre : 0                                  Abstention : 0                                  Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 10 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau saison 2020/2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif pour la saison sportive 2020-2021 soit :
  - o 120K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESB F),
  - o 70K€ à l'Entente Sportive Bisontine Masculine (ESB M),
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les deux conventions à intervenir avec ces deux associations sportives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118                                  Contre : 0                                  Abstention : 0                                  Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 11 - Fonds d'Intervention Economique (FIE) Ajout d'un dispositif d'aide au fonctionnement

À l'unanimité, le Conseil de communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un volet « FIE Loyers - Aide au fonctionnement des entreprises » dans le cadre du fonds d'intervention économique pour une durée limitée jusqu'au 31 mars 2021 et dans la limite 300 000 € (Trois cents mille euros) et le projet de convention en annexe,
- la modification du règlement d'attribution des subventions du fonds d'intervention économique (FIE) en faveur de l'investissement foncier et immobilier et de l'aide aux loyers des entreprises, telle que présentée ci-dessus,
- l'autorisation à la Présidente de GBM pour attribuer les subventions « FIE Loyers – Aide au fonctionnement des entreprises » et signer les conventions correspondantes dans le cadre du présent règlement jusqu'au 31 mars 2021.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 116*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 12 - Bilan des aides CoVID et plan de soutien août 2020

À l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- prend connaissance du bilan des actions menées dans le cadre du plan d'urgence COVID et du plan de soutien à la reprise d'activités mis en place dans la suite du confinement
- ouvre les réflexions présentées au titre du plan de soutien en vue de l'inscription des actions et des sommes requises lors de la décision modificative d'automne.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 116*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 13 - Interreg franco-suisse ARC HORLOGER Convention interpartenariale modifiée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet ainsi modifié ;
- approuve le nouveau plan de financement ;
- autorise Madame la Présidente à :
  - signer la convention inter partenariale modifiée avec la Ville de Besançon/Musée du Temps et avec le PETR du Pays horloger ;
  - signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 116*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Ne prennent pas part au vote : 0*

# Conseil de Communauté

## Séance du 10 septembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 00.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 0.15, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h40.

### Etaient présents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 10) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Julie BOUCON, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'au 5), M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT (jusqu'au 10), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 10), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC ANSART **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Chevillotte** : M. Jean-Luc BARBIER **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

### Etaient absents :

**Besançon** : M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Sadia GHARET, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **François** : M. Emile BOURGEOIS **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

### Secrétaire de séance :

M. Yves MAURICE

### Procurations de vote :

**Mandants** : J-M. FAIVRE, S. GHARET, M. LAMBERT, C. MICHEL, T. PETAMENT (à partir du 11), Y. POUJET, A. TERZO, J-F. MENESTRIER, P. CORNE, M. VIPREY

**Mandataires** : L. FAGAUT, H. ALEM, C. VARET, N. BODIN, L. MULOT (à partir du 11), M. ZEHAF, C. LIME, S. RUTKOWSKI, T. JAVAUX, P. SIMONIN

**Conseil de Communauté**

***Compte rendu succinct***

<p>Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>29 octobre 2020</i></p>	<p><b>Séance du Jeudi 15 Octobre 2020 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon</b></p>	<p>Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF <i>Lesouef</i></p>
---	---	--

**PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 15 Octobre 2020 à 18h30 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole**

↳R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 10/09/20

**Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :**

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- nomme Gilles ORY secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 10/09/2020

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

↳R.0.1 - Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire

**Le Conseil de Communauté prend acte de l'installation de Mme Christine WERTHE en qualité de Conseillère Communautaire représentant la Ville de Besançon.**

↳R.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

↳R.3- Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

#### R.4 - Désignation de représentants de GBM dans diverses structures

Suite à la démission de Mme Julie BOUCON, à l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de Mme Christine WERTHE en qualité de titulaire de la Commission 6 « Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations »

Ancienne Titulaire	Nouvelle Titulaire
Julie BOUCON	Christine WERTHE

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### **URBANISME**

##### Commission Locale du Site Patrimoniale Remarquable de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Mme Marie LAMBERT en qualité de titulaire et M. Pierre-Charles HENRY en qualité de suppléant pour représenter GBM à la Commission Locale du Site Patrimoniale Remarquable de Besançon.

Ancienne Situation

Titulaires	Suppléants
Aline CHASSAGNE	Olivier GRIMAITRE
Serge RUTKOWSKI	Yves MAURICE
Aurélien LAROPPE	Annaïck CHAUVET
Catherine BARTHELET	Michel JASSEY
<i>François BOUSSO</i>	<i>Françoise PRESSE</i>

Nouvelle Situation

Titulaires	Suppléants
Aline CHASSAGNE	Olivier GRIMAITRE
Serge RUTKOWSKI	Yves MAURICE
Aurélien LAROPPE	Annaïck CHAUVET
Catherine BARTHELET	Michel JASSEY
<b>Marie LAMBERT</b>	<b>Pierre-Charles HENRY</b>

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

#### **MOBILITES**

##### Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. JP JANNIN en qualité de suppléant pour représenter GBM au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV).

Ancienne Situation

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Jean-Paul MICHAUD	Yves GUYEN
Marie ZEHAF	<i>Vincent FIETIER</i>
Benoît VUILLEMIN	Cédric LINDECKER

Nouvelle Situation

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Jean-Paul MICHAUD	Yves GUYEN
Marie ZEHAF	<b>Jean-Pierre JANNIN</b>
Benoît VUILLEMIN	Cédric LINDECKER

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

#### Groupement des autorités responsables de Transports (GART)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté modifie les représentations et désigne le titulaire suivant et le suppléant suivant pour représenter GBM au Groupement des autorités responsables de Transports (GART).

Ancienne situation

Titulaires
Marie ZEHAF
Yves GUYEN
Anne VIGNOT

Nouvelle Situation

Titulaire	Suppléante
Anne VIGNOT	Marie ZEHAF

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

#### **ENVIRONNEMENT**

##### Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne M. JM CAYUELA en qualité de titulaire et M. J. SIMONDON en qualité de suppléant pour représenter GBM au Syndicat Mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier.

Ancienne situation

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Gilles ORY	Serge RUTKOWSKI
Christophe LIME	Frank LAIDIE
Lorine GAGLILOLO	Françoise PRESSE
Benoît VUILLEMIN	Jean-Michel CAYUELA
Jean SIMONDON	Jean-Pierre JANNIN

Nouvelle Situation

Titulaires (liés)	Suppléants (liés)
Gilles ORY	Serge RUTKOWSKI
Christophe LIME	Frank LAIDIE
Lorine GAGLILOLO	Françoise PRESSE
Benoît VUILLEMIN	<b>Jean SIMONDON</b>
<b>Jean-Michel CAYUELA</b>	Jean-Pierre JANNIN

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (Graine).

<b>Titulaire</b>
Lorine GAGLILOLO

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

**ECONOMIE**

Plan Local pour l'insertion et l'emploi du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires suivants pour représenter GBM au Plan Local pour l'insertion et l'emploi du Grand Besançon.

<b>Titulaires</b>
Nicolas BODIN
Didier PAINEAU
Sébastien COUDRY

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon

Le Conseil de Communauté du 10 septembre 2020 a désigné 10 titulaires pour représenter GBM à la Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon.

Suite à la démission de Mme Julie BOUCON, le Conseil de Communauté modifie la liste des représentants de GBM à la Mission Locale Espace jeunes du bassin d'emplois de Besançon.

En outre, les statuts de la Mission Locale précisent que parmi ces membres, 6 titulaires doivent être désignés pour représenter GBM au Conseil d'Administration. A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires suivants parmi les 10 titulaires précédemment désignés.

*M. Olivier GRIMAITRE, élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

<b>Titulaires</b>
Nicolas BODIN (membre du CA)
Sébastien COUDRY (membre du CA)
Valérie DRUGE (membre du CA)
Jean-Pierre JANNIN (membre du CA)
Valérie MAILLARD (membre du CA)
Didier PAINEAU (membre du CA)
Patrick AYACHE
Karima ROCHDI
Sylvie WANLIN

<b>Ancienne Titulaire</b>	<b>Nouvelle Titulaire</b>
Julie BOUCON	Christine WERTHE

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 1

## HABITAT

### Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif

Titulaire
Anne BENEDETTO

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## TOURISME

### VIA FRANCIGENA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association VIA FRANCIGENA

Titulaire
Michel JASSEY

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Union régionale de la randonnée verte du Doubs (URV)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter GBM à l'association Union Régionale de la randonnée Verte

Titulaire
François BOUSSO

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## DST

### Forum transfrontalier Arc jurassien

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne le titulaire suivant pour représenter au Forum transfrontalier Arc jurassien.

Titulaire
Nathan SOURRISSEAU

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

### Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine - SMSCoT

Suite à la démission de Mme Julie BOUCON, à l'unanimité, le Conseil de communauté se prononce favorablement sur la désignation de Mme Christine WERTHE en qualité de titulaire au Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine.

Ancienne Titulaire	Nouvelle Titulaire
Julie BOUCON	Christine WERTHE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.5 - Décision modificative n°2 de 2020

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°2 2020,
- prend acte de la mobilisation des dépenses imprévues de fonctionnement pour 90 855 € euros afin de financer des aides suite à la COVID-19

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.6 - Ajustement des durées d'amortissement - Eaux pluviales, Eau et Assainissement

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- fixe un seuil unitaire à 500 € pour les immobilisations de faible valeur à amortir sur un an ;
- valide les durées d'amortissement et de reprise des subventions transférables proposées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.7 - Commission de contrôle financier - Désignation

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- désigne les membres de la Commission de Contrôle Financier

Titulaire
Gabriel BAULIEU
Christophe LIME
Fabrice TAILLARD
Marie-Jeanne BERNABEU
Olivier GRIMAITRE
Denis JACQUIN
Frank LAIDIÉ
Élise AEBISCHER
Kévin BERTAGNOLI
Jean-Claude CONTINI
Jean-Marc JOUFFROY
Jacques KRIEGER
Marie LAMBERT
Claude MAIRE
Anthony POULIN
Franck RACLOT
Jean SIMONDON

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.8 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de deux emplois d'attaché (Chargé.e.s de mission) auprès de la Direction Générale - Service Relations Élus

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la création de deux emplois d'attaché (chargés de mission), grade de référence attaché territorial au sein de la Direction générale des services (service Relations Élus).
- se prononce favorablement sur la mise à jour de la Liste des Emplois Permanents tenant compte de ces évolutions.
- autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les postes de chargé.e(s) de mission au sein du Service Relations Elus, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.9 - Avenant à la convention de mise à disposition de biens base de loisirs multiactivités d'Osselle

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de mise à disposition des biens de la base de loisirs multi activités d'Osselle portant sur un rectificatif dans son article 3
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.10 - Convention de prestations d'entretien des espaces mis à disposition par la commune d'Osselle Routelle à Grand Besançon Métropole

**Il est proposé de conclure la convention pour une période 3 ans à compter de sa date de signature.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le projet de convention d'entretien jointe en annexe de ce rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.11 - Convention de partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté M. Nathan SOURISSEAU (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le principe et les contours du partenariat pour la saison 2021 avec le CRIJ dans le cadre du dispositif Carte Avantage Jeune relative à la base d'Osselle et la convention jointe en annexe à ce rapport
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 2

§R.12 - Avenant à bail emphytéotique avec AKTYA pour les locaux du 2 rue Einstein à Besançon Mme Anne VIGNOT et MM. Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN (1), Benoit VUILLEMIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'avenant à bail emphytéotique portant suppression des clauses du bail relatives à l'accès à la fibre optique
- autorise le représentant de Mme la Présidente à signer ledit avenant à bail emphytéotique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 6

§R.13 - Participation d'AKTYA au salon du SIMI 2020 et MIPIM 2021

*Mme Anne VIGNOT et MM. Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN (1), Benoit VUILLEMIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2020 et au MIPIM 2021,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 6

§R.14 - Participation de SEDIA aux salons SIMI 2020 et MIPIM 2021

*Mme Anne VIGNOT et MM. Gabriel BAULIEU, élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA pour formaliser sa participation financière au côté de Grand Besançon Métropole au SIMI 2020 et au MIPIM 2021,

- autorise le représentant de Mme la Présidente, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et tout document ou avenant y afférent qui n'en modifie pas l'économie générale

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

℥R.15 - Etablissement de critères pour l'attribution de subventions sur un fonds « congrès » créé en 2020

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les critères, le mode d'analyse et le calcul des montants de subvention proposés pour le fonds « Congrès ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.16 – Action Cœur de Ville : Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon relative à la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville de Besançon

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la proposition d'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du projet de réhabilitation de l'habitat du centre-ville de Besançon entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon ;

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.17 - Projet Alimentaire Territorial – Validation de la composition du Comité de pilotage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la possibilité d'associer des acteurs extérieurs au sein du Comité de pilotage chargé du suivi du Projet alimentaire territorial (PAT).

℥R.18 - Projet alimentaire territorial - Réponse à l'appel à projets "Osons la santé environnementale dans nos politiques territoriales"

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le principe de candidater à cet appel à projets,

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce cofinancement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.19 - Fonds "Centres de village" - Actualisation du critère de richesse

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du critère de richesse qui sert de base au calcul des aides financières allouées aux communes dans le cadre du fonds « Centres de village ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 10 Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.20 - Fonds "Centres de village" - Attribution de fonds de concours aux communes de Cussey-sur-l'Ognon et Mamirolle

*MM. D. HUOT et JF. MENESTRIER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :

- d'un montant de 56 035 € à la commune de Cussey-sur-l'Ognon, pour l'aménagement de l'espace intergénérationnel,
- d'un montant de 2 618 € à la commune de Mamirolle, pour l'aménagement d'un espace sportif pour adolescents (street workout-fitness),

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

§R.21 - Réseau de chaleur de Novillars - Signature de l'avenant n° 1 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25

*Mme Anne VIGNOT et M. Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- autorise le représentant de Mme la Présidente à signer l'avenant n°1 au contrat de concession avec la SPL Territoire 25.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3

§R.22 - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

§R.23 - Transfert de domaine public routier - Commune de Saint-Vit - RD 203

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- se prononce favorablement sur le reclassement de la voie communale, dite rue du Faubourg Briand, dans le domaine public départemental, soit un linéaire d'environ 600 m entre les RD 203 et 673, et la RD 203, du PR 0+870 au PR 1+1107, dans le domaine public communal de Saint-Vit et mise à disposition de GBM au titre de la compétence Voirie, soit un linéaire d'environ 1200 m**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.24 - Eclairage public - Programme de travaux 2020 - Demande de subventions

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- se prononce favorablement sur la sollicitation des subventions auprès du SYDED, de l'Etat, et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis**  
**- autorise Mme la Présidente ou son représentant, à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.25 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une voie modes doux entre les giratoires RD106/RD11 et RD106/rue René Char sur le territoire de la commune de Besançon

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**  
**o signer la convention à intervenir ;**  
**o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§26 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur le territoire de la commune de Dannemarie-sur-Crête

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

**- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**  
**o signer la convention à intervenir ;**  
**o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§27 - Pont de Velotte : travaux de réparation et de requalification de l'ouvrage

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la réalisation de cette opération de réparation d'ouvrage et d'amélioration des déplacements mode doux,
- sollicite toutes autorisations administratives utiles,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
  - o signer les éventuelles conventions à intervenir,
  - o solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir et à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, Grand Besançon Métropole s'engageant à prendre en charge les financements non acquis

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§28 - Convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le projet de convention joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de désignation de l'autorité organisatrice de second rang et de délégation de compétence pour les services de transport scolaire sur la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.29 - Commune de Mamirolle - Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve la modification simplifiée n° 4 du PLU de la commune de Mamirolle telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.30 - Commune de Mamirolle - Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de la procédure et définition des modalités de la concertation

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mamirolle selon des conditions énoncées ci-dessus ;
- soumet à la concertation de la population et autres personnes concernées le dossier de révision selon les modalités sus-définies ;
- donne autorisation à la Présidente pour signer tout contrat, avenant, convention concernant la révision allégée du plan local d'urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.31 - Commune d'Amagney - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après mise à disposition

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Amagney telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.32 - Commune de Grandfontaine - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grandfontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.33 - Commune de Chemaudin-et-Vaux – Projet d'extension de la carrière et mise en compatibilité du PLU

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend acte de l'engagement de la procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU de Chemaudin-et-Vaux,
- prescrit, le cas échéant si le projet est soumis à évaluation environnementale, la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Chemaudin-et-Vaux,
- considère, le cas échéant si le projet est soumis à évaluation environnementale, que la présente délibération de prescription vaut déclaration d'intention au titre de l'article L .121-18 du Code de l'Environnement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.34 - Commune d'Avanne-Aveney – Modification simplifiée n°1 du Plan local d'Urbanisme (PLU)

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Avanne-Aveney.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.35 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières par Grand Besançon Métropole (GBM) - Année 2019

**Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan 2019 des acquisitions et des cessions immobilières**

℥R.36 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

**Le Conseil de Communauté prend acte de ce bilan.**

℥R.37 - ZAC Nouvelle Ere aux Auxons – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2019

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend acte du CRAC arrêté au 31/12/2019,
- valide le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31/12/2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.38 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières -Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2019

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- prend acte du CRAC arrêté au 31/12/2019,
- valide le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31/12/2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 10                      Ne prennent pas part au vote : 0

℥R.39 - ZAC des Marnières – plan de financement et demande de subvention FEDER

*Mme Anne VIGNOT et M. Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- décide d'apporter le soutien de GBM à Territoire 25 dans cette demande de subvention européenne (FEDER) dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Marnières ;
- valide le plan de financement prévisionnel présenté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3

§R.40 - ZAC des HAUTS DU CHAZAL – Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2019  
*Mme Anne VIGNOT et M. Nicolas BODIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :**

- sur le bilan révisé au 31 décembre 2019,
- sur l'engagement des co-concédants (Ville et Grand Besançon) à l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 19 241 K € dont 4 268 010 € pour le Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 3

§R.41 - Projet de reconstitution d'une chambrée de soldats à la Citadelle

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce sur le versement d'une subvention d'équipement à la Ville de Besançon pour la réalisation du projet de reconstitution d'une chambrée de soldats à la Citadelle ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant à signer tout acte dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.42 - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur l'attribution en 2020 et en 2021 (sous réserve du vote du budget) du fonds de concours en fonctionnement à hauteur de 50 000€ par an à la Ville de Besançon pour le fonctionnement annuel 2020 et le fonctionnement annuel 2021 de l'équipement Citadelle,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.43 - Licences d'entrepreneur de spectacles - Evolution des principes

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur ces propositions d'évolution des principes et modalités de gestion du dossier de licences d'entrepreneur de spectacles de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.44 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Avenant à la convention de l'EMICA suite au rapprochement avec l'atelier musical du Club de loisirs de Grandfontaine

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur le versement à l'EMICA d'une subvention exceptionnelle de 4 683 € et sur la modification de la convention par voie d'avenant
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention, annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.45 - CRR- Tarifs scolarité 2020/2021 - Participation du Conseil Départemental du Doubs

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur une remise forfaitaire de 50 € sur les droits de scolarité 2020/2021 par élève de 7 à 25 ans inscrit au CRR, dans le cadre du dispositif d'aide adopté par le Département du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.46 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2019

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Service eau et assainissement collectif pour l'année 2019.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

§R.47 - Convention pour la réalisation de l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux

*MM. Gabriel BAULIEU, Christophe LIME, Yves MAURICE, Claude MAIRE, Jean-Luc BARBIER, élus intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le projet de convention pour la réalisation de l'animation autour des Paiements pour Services Environnementaux,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 5

§R.48 - Contrat de concession de licence de marque avec la société RIEME

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le contrat de concession de la marque la Bisontine,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ce contrat de concession.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

# Conseil de Communauté

## Séance du 15 octobre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 0.1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 21h10.

### Etaients présents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALÉM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 27), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 5) **Fontain** : Mme Martine DONEY **Francois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK représenté par son suppléant M. Jean-Luc BARBIER **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 26) **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 32) **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN (jusqu'au 22) **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

### Etaients absents :

**Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, Mme Annaick CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Juliette SORLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET

### Secrétaire de séance :

M. Gilles ORY

### Procurations de vote :

F.BAEHR à J.CHETTOUH, F.BOUSSO à N.SOURISSEAU, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO (jusqu'au 4) A. CHAUVET à J-E LAFARGE, L. CROIZIER à J-P MICHAUD, J-M FAIVRE à G. BAILLY, L. GAGLILOLO à A. POULIN, A. LAROPPE à B. CYPRIANI, C MICHEL à N. BODIN, M-T MICHEL à F. BRAUCHLI, T. PETAMENT à L. FAGAUT, K. ROCHDI à A. MARTIN (à partir du 28), J. SORLIN à Y. POUJET, J. SIMONDON à B. VUILLEMIN, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, A. JACQUEMET à P. ROUTHIER



**Décision du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole**

Date de début d'affichage : 30/10/2020

Date de fin d'affichage : 30/11/2020

FIN.20.08.D23

OBJET : Régie et sous-régies de recettes liées à la vente des titres de transport auprès des usagers - Régie n° 901 - Modification n° 12 - Création d'un compte DFT – Ajout d'un moyen de paiement – Institution d'un fonds de caisse

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,  
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 septembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,  
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux régies de recettes, d'avances, de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics, à l'exclusion des établissements publics locaux d'enseignement,  
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,  
Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics,  
Vu la délibération du 26 septembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a notamment décidé de l'application du régime indemnitaire prévu par la réglementation aux régisseurs d'avances et de recettes,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon du 16 juillet 2020 donnant délégation du Conseil à la Présidente pour accomplir certains actes de gestion courante pendant toute la durée du mandat,  
Vu la décision FIN.17.08.D3 du 20 avril 2017 modifiée portant institution de la régie de recettes permettant l'encaissement de sommes liées à la vente des titres de transport auprès des usagers,  
Considérant qu'il convient d'instituer un compte DFT,  
Vu l'avis conforme du Chef de service comptable de la Trésorerie en date du 19 octobre 2020,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, les dispositions de la décision FIN.17.08.D3 du 20 avril 2017 modifiée sont abrogées.

**Article 2** : A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, il est institué auprès de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole une régie de recettes, dix-neuf sous-régies dépositaires et cinq sous-régies autocaristes afin de permettre l'encaissement de sommes liées à la vente des titres de transport auprès des usagers.

Les recettes sont prises en charge par la Trésorerie du Grand Besançon, située place René Cassin, à Besançon.

**Article 3** : Cette régie est installée au siège de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, 4 rue Gabriel Plançon 25000 Besançon.

Les 19 sous-régies dépositaires sont installées au sein des communes suivantes :



1. 25720 BEURE
2. 25770 FRANOIS
3. 25870 DEVECEY
4. 25320 CHEMAUDIN
5. 25480 ECOLE VALENTIN
6. 25220 THISE
7. 25480 PIREY
8. 25115 POUILLEY LES VIGNES
9. 25320 GRANDFONTAINE
10. 25660 FONTAIN
11. 25660 SAONE
12. 25220 ROCHE LEZ BEAUPRÉ
13. 25480 MISEREY
14. 25660 GENNES
15. 25410 SAINT-VIT
16. 25640 MARCHAUX
17. 25220 NOVILLARS
18. 25320 MONTFERRAND LE CHATEAU
19. 25220 CHALEZEULE

Les cinq sous-régies autocaristes dépendent des transporteurs suivants :

1. Société Mobilités Bourgogne Franche-Comté (MBFC)
2. Société Keolis Monts Jura
3. Société Transarc
4. Société Groperrin Tourisme Voyage (GTV)
5. Société SIRON

**Article 4 :** La régie fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

**Article 5 :** Le régisseur dispose d'un compte de dépôt de fonds ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable assignataire de la Trésorerie du Grand Besançon située 16, place René Cassin 25000 Besançon.

**Article 6 :** La régie encaisse les produits de la vente des titres de transport sur le compte d'imputation 7060.815.

**Article 7 :** Les recettes mentionnées à l'article 6 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques bancaires et postaux
- numéraire
- jetons « free-pass »
- virement

**Article 8 :** Le montant maximum de l'encaisse totale (incluant la monnaie fiduciaire et le solde du compte DFT) que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000 euros. Le montant maximum de l'encaisse fiduciaire que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 euros.

Le régisseur dispose d'un fonds de caisse de 50 euros.

Comme la régie dispose d'un compte DFT, le régisseur doit établir un ticket de remise et procéder à l'envoi direct des chèques au Service de Traitement des Chèques au minimum une fois par mois.

Le régisseur est tenu de verser sur son compte de dépôt de fonds auprès de la Trésorerie, 16 place René Cassin, 25000 Besançon ou de la DDFIP du Doubs, 63



quai Veil Picard, 25000 Besançon, le montant de l'encaisse fiduciaire dès que celui-ci atteint le maximum fixé précédemment et au minimum une fois par mois. Le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse totale sur le compte Trésorerie de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole dès que celui-ci atteint le maximum fixé précédemment et au minimum une fois par mois.

**Article 9** : Le régisseur verse auprès du Trésorier du Grand Besançon la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

**Article 10** : Le régisseur est assujéti à un cautionnement, selon la réglementation en vigueur.

**Article 11** : Le régisseur et les mandataires suppléants percevront un complément indemnitaire dont le taux est précisé dans leur acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

**Article 12** : L'intervention d'un (de) mandataire (s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

**Article 13** : Les mandataires ne percevront pas de complément indemnitaire, selon la réglementation en vigueur.

**Article 14** : Le régisseur peut prétendre à l'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de la régie sous réserve de ne pas bénéficier précédemment d'une NBI d'un nombre de points supérieur ou égal.

**Article 15** : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

**Article 16** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, à Monsieur le Chef du service comptable de la Trésorerie, affichée au siège de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et publiée au recueil des actes administratifs et au registre des décisions.

Besançon, le 27 octobre 2016

La Présidente



Anne VIGNOT

Date de début d'affichage :

Date de fin d'affichage :





Arrêté du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole

Date de début d'affichage : 14/10/2020

Date de fin d'affichage : 14/11/2020

FIN.20.08.A10

OBJET : Régie de recettes n°908 - occupation des aires d'accueil des gens du voyage et des groupes de grands passages - Abrogation de l'arrêté FIN.19.08.A18 - Abrogation de la nomination du régisseur et d'un mandataire suppléant - Nomination d'un régisseur et de 3 mandataires suppléants

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,  
Vu le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 septembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,  
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics, à l'exclusion des établissements publics locaux d'enseignement,  
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,  
Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics,  
Vu la délibération du 26 septembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a notamment décidé de l'application du régime indemnitaire prévu par la réglementation aux régisseurs d'avances et de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,  
Vu la décision FIN.17.08.D4 du 20 avril 2017, portant institution d'une régie de recettes liée à l'occupation des aires d'accueil des gens du voyage et des groupes de grands passages, dont la gestion est confiée à la société Hacienda SG2A,  
Vu l'arrêté FIN.19.08.A18 du 12 novembre 2019 portant nomination du régisseur et des mandataires suppléants  
Vu l'avis conforme du Trésorier Principal du Grand Besançon en date du 5 octobre 2020,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 12 octobre 2020, les dispositions de l'arrêté FIN.19.08.A18 du 12 novembre 2019 sont abrogées.

**Article 2** : Il est mis fin aux fonctions de régisseur de Mme Reine LAGOS BALMACEDA et aux fonctions de mandataires suppléante de Mme Emeline PIGNY.

**Article 3** : A compter du 12 octobre 2020, Mme Emeline PIGNY, salariée de la société Hacienda SG2A, est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes, dans le cadre du marché public notifié le 23 janvier 2020 relatif à la mission «Gestion des aires dédiées à l'accueil des gens du voyage » avec pour mission de recouvrer exclusivement les recettes énumérées dans l'acte créant la régie.

**Article 4** : Mme Reine LAGOS BALMACEDA et MM. Frédéric BESSOT et Romuald DELHAYE sont nommés mandataires suppléants de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.



**Article 5** : Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement de 300 €.

**Article 6** : Les mandataires suppléants ne sont pas astreints à constituer un cautionnement.

**Article 7** : Ni le régisseur, ni les mandataires suppléants ne percevront de complément indemnitaire.

**Article 8** : Le régisseur et les mandataires suppléants sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables reçues, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation effectués.

**Article 9** : Le régisseur et les mandataires suppléants ne doivent pas exiger ou percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif visé en tête du présent arrêté, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du Nouveau Code Pénal.

**Article 10** : Le régisseur et les mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 11** : Le régisseur et les mandataires suppléants sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction ministérielle du 21 avril 2006.

**Article 12** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 13** : Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise aux intéressés.

Besançon, le 12 octobre 2026  
La Présidente



Anne VIGNOT



Notifié à l'intéressée  
le :  
Nom Prénom : LAGOS BALMACEDA Reine  
Signature :

Notifié à l'intéressée  
le :  
Nom Prénom : PIGNY Emeline  
Signature :

Notifié à l'intéressé  
le :  
Nom Prénom : BESSOT Frédéric  
Signature :

Notifié à l'intéressé  
le :  
Nom Prénom : DELHAYE Romuald  
Signature :

Date de début d'affichage :

Date de fin d'affichage :





Arrêté du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole

Date de début d'affichage : 30/10/2020

Date de fin d'affichage : 30/11/2020

FIN.20.08.A11

OBJET : Régie et sous-régies de recettes liées à la vente des titres de transport auprès des usagers - Régie n°901 - Modification n°12 - Nomination d'un régisseur, d'un mandataire suppléant, de 19 sous-régisseurs dépositaires et de 5 sous-régisseurs autocaristes

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,  
Vu le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 septembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,  
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics, à l'exclusion des établissements publics locaux d'enseignement,  
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,  
Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics,  
Vu la délibération du 26 septembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a notamment décidé de l'application du régime indemnitaire prévu par la réglementation aux régisseurs d'avances et de recettes,  
Vu la décision FIN.20.08.D23, portant institution de la régie de recettes permettant l'encaissement de sommées liées à la vente des titres de transport auprès des usagers,  
Vu l'arrêté 2013 – 000269 du 9 juillet 2013, modifié par l'arrêté 2014 – 00439 du 20 juin 2014 et par l'arrêté FIN.18.08.A7 du 19 juin 2018, et portant nomination des régisseurs,  
Vu l'avis conforme du Chef de service comptable de la Trésorerie en date du 19 octobre 2020,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, les dispositions de l'arrêté 2013 – 000269 du 9 juillet 2013, modifié par l'arrêté 2014 – 00439 du 20 juin 2014 et par l'arrêté FIN.18.08.A7 du 19 juin 2018 sont abrogées.

**Article 2** : A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, Mme Séverine PALYS est nommée régisseur avec mission de recouvrer exclusivement les recettes énumérées dans l'acte créant la régie.

**Article 3** : M. Sébastien MOREL est nommé mandataire suppléant de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 4** : Le mandataire suppléant est chargé de suppléer le régisseur en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif.

**Article 5** : Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement de 3800 €.



**Article 6 :** Le mandataire suppléant n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

**Article 7 :** Le régisseur percevra un complément indemnitaire de 320€/an intégré au RIFSEEP. Le versement de ce complément se fera par douzième chaque mois.

**Article 8 :** Le mandataire suppléant percevra un complément indemnitaire de 128€/an intégré au RIFSEEP. Le versement de ce complément se fera par douzième chaque mois.

**Article 9 :** Le régisseur peut prétendre à l'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de la régie sous réserve de ne pas bénéficier précédemment d'une NBI d'un nombre de points supérieur ou égal.

**Article 10 :** Le mandataire suppléant ne peut pas prétendre à l'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).

**Article 11 :** Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation effectués.

**Article 12 :** Le régisseur et le mandataire suppléant ne doivent pas encaisser ou percevoir de sommes pour des motifs autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif visé en tête du présent arrêté, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du Nouveau Code Pénal.

**Article 13 :** Le régisseur et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 14 :** Le régisseur et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

**Article 15 :** Sont désignés sous-régisseurs dépositaires pour les 19 sous-régies :

- 1- **Madame BRETON Florence**  
Bureau de Tabac  
44 rue de Besançon  
25720 BEURE
- 2- **Madame JEANNINGROS Christelle**  
Titou Presse  
1 chemin Voie des Agasses  
25220 CHALEZEULE
- 3- **Monsieur GERARDIN Luc**  
Le Lef  
Place de la Mare  
25320 CHEMAUDIN
- 4- **Madame THOMASSIN Fabienne**  
Route de Bonnay  
25870 DEVECEY
- 5- **Monsieur THIRODE Patrick**  
Tabac Presse Alimentation  
1 place de la Mairie  
25480 ECOLE VALENTIN
- 6- **Madame RAUDIN Sylvie**  
Epicerie bar  
3, rue de l'Ecole  
25660 FONTAIN



- 7- **Madame PELLETEY Jennifer**  
32 Grande Rue  
25770 FRANOIS
- 8- **Monsieur MARGUET Théophile**  
Mairie  
1 rue du Lavoir  
25660 GENNES
- 9- **Monsieur MESNIER Sébastien**  
Epicerie tabac  
12 Grande Rue  
25320 GRANDFONTAINE
- 10- **Monsieur BAZART Pierre-Emmanuel**  
Alimentation  
34 Grande Rue  
25640 MARCHAUX
- 11- **Madame DELLA VECCHIA Angélique**  
Tabac  
15 rue du 9 septembre  
25480 MISEREY
- 12- **Madame CORNE Sandrine**  
Tabac de la Tour  
3 rue de Grandfontaine  
25320 MONTFERRAND-LE-CHATEAU
- 13- **Monsieur PEQUIGNOT Jérôme**  
Tabac  
13 Route de Besançon  
25220 NOVILLARS
- 14- **Monsieur DISPIGNO Fabien**  
Mag Presse – Espace Pirey  
5 rue du Lavoir  
25480 PIREY
- 15- **Monsieur PRETET Gilles**  
Bureau de tabac  
Route d'Emagny  
25115 POUILLEY-LES-VIGNES
- 16- **Monsieur GIRARDET Philippe**  
Tabac presse  
4 rue d'Arvier  
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
- 17- **Monsieur SCARINGI Julien**  
Maison de la presse  
1 rue Charles de Gaulle  
25410 SAINT-VIT
- 18- **Monsieur BERTIN Samuel**  
Maison de la presse  
Grande Rue  
25660 SAÔNE
- 19- **Monsieur GIRARD Benoît**  
Tabac presse  
36 rue de Besançon  
25220 THISE

**Article 16** : Les sous-régisseurs dépositaires ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles prévues dans la décision instituant la régie de recettes sous peine d'être constitués comptables de fait. Ces recettes ne concernent que la vente de titres de transport (carnets de tickets et abonnements) auprès des usagers.



Les recettes encaissées par les sous-régisseurs dépositaires sont collectées par le régisseur titulaire ou son suppléant et ramenées au siège de Grand Besançon Métropole, situé au 4, rue Plançon 25000 BESANCON, ou transférées par virement sur le compte DFT de la régie.

**Article 17 :** Les sous-régisseurs dépositaires désignés ci-dessus tiennent une comptabilité succincte, définie en accord avec le régisseur et sous le contrôle du comptable. Le régisseur tient pour chaque sous-régisseur dépositaire un carnet qui doit faire apparaître les valeurs reçues, restituées et vendues ainsi que leur solde. Ils ne sont pas assujettis à un cautionnement et ne perçoivent pas de complément indemnitaire.

**Article 18 :** Sont désignés sous-régisseurs autocaristes pour les 5 sous-régies :

- 1- **Monsieur OUGUEZZI Brahim**  
Société Mobilités Bourgogne Franche-Comté (MBFC)
- 2- **Monsieur BOURGEOIS Vincent**  
Transarc
- 3- **Monsieur GAZZIERO Alexandre**  
Keolis Monts Jura
- 4- **Monsieur ROCCHITELLI Carlo**  
Grosperin Tourisme Voyage
- 5- **Monsieur ROCCHITELLI Saverio**  
Siron

**Article 19 :** Les sous-régisseurs autocaristes ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles prévues dans la décision instituant la régie de recettes sous peine d'être constitués comptables de fait. Ces recettes ne concernent que la vente de titres de transport (carnets de tickets et abonnements) auprès des usagers.

**Article 20 :** Les sous-régisseurs autocaristes désignés ci-dessus tiennent une comptabilité succincte, définie en accord avec le régisseur et sous le contrôle du comptable. Le régisseur tient pour chaque sous-régisseur autocariste un carnet qui doit faire apparaître les valeurs reçues, restituées et vendues ainsi que leur solde. Ils ne sont pas assujettis à un cautionnement et ne perçoivent pas de complément indemnitaire.

**Article 21 :** Sous la responsabilité de chaque sous-régisseur autocariste désigné à l'article 18, pour l'entreprise qu'ils représentent, tous les chauffeurs de car et bus amenés à travailler pour le compte de Grand Besançon Métropole sont désignés préposés.

Les préposés sont autorisés à encaisser les recettes liées à la vente de tickets à l'unité et journée à bord de leurs véhicules, dans le cadre des circuits attribués par marché public à leur entreprise pour le compte de Grand Besançon Métropole.

**Article 22 :** Les préposés ne peuvent encaisser de recettes de tickets vendus à l'unité ou journée que sous la forme de numéraire, de jetons « free-pass » ou de chèques et assimilés libellés au nom du Trésor Public.

**Article 23 :** L'encaisse et les justificatifs sont remis par les préposés aux sous-régisseurs autocaristes quotidiennement.

Les recettes encaissées par les sous-régisseurs autocaristes sont ensuite collectées par le régisseur titulaire ou son suppléant et ramenées au siège de Grand Besançon Métropole, situé au 4, rue Plançon 25000 BESANCON, ou transférées par virement sur le compte DFT de la régie.



**Article 24** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 25** : Le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise aux intéressés.

Besançon, le 27 octobre 2026

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal stroke at the end.

Anne VIGNOT



<b>NOM Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date de notification</b>	<b>Signature</b> « Précédée de la mention manuscrite - vu pour acceptation »
PALYS Séverine	Régisseur		
MOREL Sébastien	Mandataire suppléant		
BRETON Florence (Beure)	Sous-régisseur dépositaire		
GERARDIN Luc (Chemaudin)	Sous-régisseur dépositaire		
THIRODE Patrick (Ecole Valentin)	Sous-régisseur dépositaire		
GIRARD Benoit (Thise)	Sous-régisseur dépositaire		
DISPIGNO Fabien (Pirey)	Sous-régisseur dépositaire		
PRETET Gilles (Pouilley les Vignes)	Sous-régisseur dépositaire		
MESNIER Sébastien (Grandfontaine)	Sous-régisseur dépositaire		
RAUDIN Sylvie (Fontain)	Sous-régisseur dépositaire		
PELLETEY Jennifer (Franois)	Sous-régisseur dépositaire		
BERTIN Samuel (Saône)	Sous-régisseur dépositaire		
GIRARDET Philippe (Roche lez Beaupré)	Sous-régisseur dépositaire		
DELLA VECCHIA Angélique (Miserey)	Sous-régisseur dépositaire		
MARGUET Théophile (Genes)	Sous-régisseur dépositaire		
BAZART Pierre-Emmanuel (Marchaux)	Sous-régisseur dépositaire		
PEQUIGNOT Jérôme (Novillars)	Sous-régisseur dépositaire		
CORNE Sandrine (Montferrand le Château)	Sous-régisseur dépositaire		
JEANNINGROS Christelle (Chalezeule)	Sous-régisseur dépositaire		
THOMASSIN Fabienne (Devecey)	Sous-régisseur dépositaire		
SCARINGI Frédéric (Saint-Vit)	Sous-régisseur dépositaire		
OUGUEZZI Brahim (MBFC)	Sous-régisseur autocariste		
BOURGEOIS Vincent (Transarc)	Sous-régisseur autocariste		
GAZZIERO Alexandre (Keolis Monts Jura)	Sous-régisseur autocariste		
ROCCHITELLI Carlo (GTV)	Sous-régisseur autocariste		
ROCCHITELLI Saverio (SIRON)	Sous-régisseur autocariste		





**Arrêté du Président  
de la Communauté Urbaine  
Grand Besançon Métropole**

Reçu en préfecture le 09/10/2020

2020242500361-20201001-RH2008A1114-AR

N° RH.20.08.A1114

OBJET : Modification des représentants de la collectivité au Comité Technique (CT)  
Ville de Besançon / CCAS / GBM – Abrogation de l'arrêté RH. 20.08.A0879

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu les délibérations du Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole du 24 mai 2018, du Conseil Municipal du 23 mai 2018 et du Conseil d'Administration du CCAS du 25 avril 2018 portant sur les élections professionnelles 2018 – dispositions relatives aux instances représentatives du personnel,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, relative à l'installation des conseillers municipaux,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 relative à l'installation des conseillers communautaires,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2020, relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS,  
Vu l'arrêté n° RH. 20.08.A0879 du 11 septembre 2020,  
Vu le règlement intérieur du Comité Technique,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants du collège des collectivités et établissements, au sein du Comité technique commun à la Ville de Besançon, à Grand Besançon Métropole, et au CCAS de Besançon,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les représentants du collège des collectivités et établissements pour le Comité technique commun sont :

**REPRESENTANTS  
TITULAIRES**

Mme Anne VIGNOT  
M. Gabriel BAULIEU  
Mme Marie-Jeanne BERNABEU  
M. Jacques KRIEGER  
M. Abdel GHEZALI  
Mme Elise AEBISCHER  
Mme Fabienne BRAUCHLI  
M. Pierre-Charles HENRY  
Mme Sylvie WANLIN

**REPRESENTANTS  
SUPPLEANTS**

M. Fabrice TAILLARD  
M. Franck RACLOT  
M. Frank LAIDIE  
M. André TERZO  
Mme Valérie HALLER  
Mme Annaick CHAUVET  
Mme Marie-Thérèse MICHEL  
Mme Marie LAMBERT  
M Jean-Hugues ROUX

M. Baudouin RUYSSSEN  
M. Jean-René DESCARREGA  
M. Pascal BRENIERE  
Mme Arielle FANJAS  
M. Henry FERREIRA-LOPES  
M. Alban SOUCARROS

M. Guy PEIGNER  
M. Alexandre GRANDVOINET  
Mme Odile OSWALD  
M. André PIERRE  
M. Franck DESGEORGES  
Mme Virginie POUSSIER

**Article 2** : L'arrêté n° RH. 20.08.A0879 du 11 septembre 2020 est abrogé.

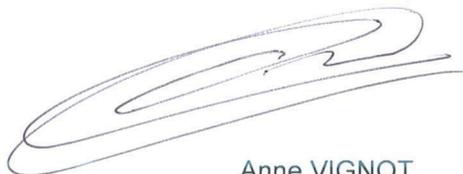
**Article 3** : Le Comité technique est présidé par Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole, Maire de la Ville de Besançon, Présidente du CCAS.

**Article 4** : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, affiché au siège de GBM et publié au Recueil des Actes Administratifs et au registre des arrêtés.

Besançon, le 01/10/2020

La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

Date de début d'affichage : 09 OCT. 2020

Date de fin d'affichage : 09 NOV. 2020